

La commande publique : un accélérateur de la souveraineté numérique

Par Jean-Noël de GALZAIN
Président Hexatrust & Wallix

Et Alain GARNIER
Président EFEL & Jamespot

La commande publique joue un rôle crucial dans la promotion de la souveraineté numérique. L'adoption massive d'outils numériques durant la pandémie a rendu les entreprises plus dépendantes des grandes plateformes étrangères. Pour préserver notre autonomie et notre capacité à exceller dans un monde dominé par l'IA, il est essentiel de recourir davantage à des solutions françaises ou européennes dans les marchés publics, en particulier pour les achats stratégiques et la protection des données sensibles.

En se positionnant dès aujourd'hui sur les solutions numériques souveraines, la France peut reprendre le contrôle de ses données personnelles et industrielles, garantissant ainsi sa liberté, son autonomie et sa capacité d'innovation. L'État peut jouer un rôle plus directif et coercitif pour favoriser l'adoption de solutions souveraines dans les administrations et les entreprises publiques.

L'avenir dépendra des décisions prises au niveau européen, mais la France peut montrer l'exemple en avançant sur la voie de la souveraineté numérique.

En 2020, le monde bascule dans le digital pour maintenir les liens personnels et professionnels en période de confinement. Le travail passe en mode collaboratif. Les outils Office 365, Zoom, Teams, Slack... envahissent nos journées, nos entreprises et nos écrans. Souvent gratuits, facilement disponibles, proposant une expérience utilisateur simple, ils sont rapidement adoptés par le plus grand nombre. En cette période d'urgence, l'heure n'est pas à la réflexion sur les conséquences et les risques. La continuité de l'activité à tout prix efface toute considération sur les risques en matière d'autonomie et de préservation de nos données.

Cette petite révolution nous a rendus encore plus dépendants numériquement des grandes plateformes, alors même que ces solutions ne répondent pas ou partiellement à nos lois européennes en matière de protection des données personnelles et stratégiques. Nous laissons ainsi partir chaque année un peu plus nos data, rendant toujours plus difficile notre capacité à exceller demain, dans un monde dominé par l'IA : sans donnée, pas d'Intelligence Artificielle française ou européenne !

Aujourd'hui, notre pays doit tout mettre en œuvre pour rééquilibrer le jeu, au profit de notre économie, de notre sécurité et de notre avenir. La souveraineté numérique ne peut plus être un sujet secondaire, c'est l'instrument de notre autonomie. Pour l'instaurer, le recours systématique à des solutions françaises ou européennes dans la commande publique doit être encouragé au plus haut niveau, voire imposé dans les achats sur les marchés stratégiques ou la protection des données sensibles !

LE VIRAGE COLLABORATIF

Depuis trois ans, dans les entreprises, le standard collaboratif a changé. La pandémie a fait plonger le monde du travail dans l'ère de la *digital workplace* qui est devenue le nouveau bureau, dans une configuration où l'utilisateur se connecte à distance à son organisation. À mesure que les pratiques s'installent et s'intensifient, les entreprises commencent à se poser enfin les bonnes questions, adoptant une vision à plus long terme. La question de la protection des données stratégiques revient au centre des réflexions.

Faut-il encore faire connaître aux dirigeants les solutions alternatives souveraines françaises ou européennes qui existent pour répondre à leurs besoins, et les différenciateurs clés. Face à la domination sans partage des Gafam sur le marché du logiciel collaboratif, seule la commande publique et la régulation paraissent de nature à rééquilibrer le marché sur une approche exemplaire au niveau de la protection des données sensibles.

DE LA NÉCESSITÉ D'ORIENTER ET DE FAVORISER LA COMMANDE PUBLIQUE

Pour freiner la prolifération de batteries électriques chinoises sur son sol, le gouvernement américain a débloqué 4 milliards sur les 420 milliards de son plan IRA (*Inflation Reduction Act*), pour relancer la commande publique dans ce domaine. Cet investissement est loin d'être un cas isolé du protectionnisme de l'Oncle Sam. Les Américains ont instauré, dès 1953, le *Small Business Act*, qui favorise les petites et moyennes entreprises dans le tissu économique du pays. Aujourd'hui, entre 23 et 40 % de l'achat public est réservé aux PME.

En France, beaucoup d'actions positives ont été menées ces dernières années en matière de formation et d'évolution réglementaire. Pourtant, ce sujet d'un *Small Business Act* à la française reste un serpent de mer, qui revient régulièrement dans les propositions mais se heurte à des freins qui seraient liés à la réglementation européenne en matière de libre concurrence. Certains responsables politiques estiment ainsi qu'il est impossible de favoriser les entreprises françaises ou européennes sans créer une distorsion sur un marché mondialisé.

Des propos plutôt « étonnants » voire « suicidaires » lorsque l'on sait à quel point ce déséquilibre est déjà profond et qu'il se fait au détriment de notre économie et de notre autonomie stratégique. De plus, ceux qui prétendent encore qu'il n'existe pas de solutions alternatives à celles des géants américains ou chinois, ne font que révéler une profonde méconnaissance de notre écosystème numérique et des innovations qu'il fait éclore, écosystème financé partiellement par des financements publics (recherche publique, CIR, JEI, FCPI, France Relance...). Notre pays a réussi aujourd'hui à faire émerger des éditeurs et des acteurs de « La French Tech » dont les solutions sont parfaitement compétitives en termes de performance et de coûts. Elles sont, de plus, nativement adaptées à notre culture, nos contraintes en matière de support local ou de réglementation, ce qui favorise leur intégration dans nos entreprises et nos administrations, ainsi que leur pérennité.

UN RÔLE MODÈLE À TENIR

L'État français a un devoir régalien en matière de culture, d'éducation, de sécurité et de compétitivité de nos entreprises. Il lui revient de préserver les équilibres dans ces domaines stratégiques.

La commande publique apparaît ainsi comme un véritable accélérateur pour notre économie, décisif pour notre industrie, tout en contribuant à la richesse du pays. Sans

la dilapider, elle doit servir la visibilité de notre écosystème numérique et son devenir industriel. Il s'agit, dans un premier temps, de relocaliser notre chaîne de valeur sur nos territoires, ainsi que nos savoir-faire et notre culture. Rien qu'avec l'avènement du collaboratif et du télétravail, le marché est considérable. Nos entreprises doivent prendre part au festin.

Avoir le courage de cette démarche implique des investissements importants, pour faire le poids face à des acteurs monopolistiques et extraterritoriaux. Cependant, ces investissements existent déjà, il s'agit donc de les réallouer pour un retour sur investissement à moyen terme sur notre industrie et notre pays. D'autant qu'en faisant la promotion de nos entreprises en devenir, l'État crée de nouvelles rentrées fiscales, les grosses compagnies étrangères étant peu enclines à payer leurs impôts en France. La commande publique, c'est donc aussi le moyen de promouvoir une approche respectueuse des citoyens que nous sommes, une approche exemplaire en matière fiscale et sociale.

BÂTIR DES FILIÈRES NUMÉRIQUES STRATÉGIQUES : LE PLAN FRANCE 2030

Les organismes d'État et l'administration française, notamment, doivent être exemplaires en matière de choix d'hébergement de leurs données stratégiques et sensibles. Elles devront pour cela, identifier les solutions souveraines propres à chaque domaine d'application. La France répond aujourd'hui à ce défi avec le lancement d'appels à projets, dans le cadre du plan France 2030. Il s'agit de financer et d'encourager les opérateurs locaux à se regrouper en consortiums, afin d'apporter une réponse globale aux besoins souverains dans l'administration et chez les Opérateurs d'importance vitale (OIV)... Des collaborations naturelles pour construire une autonomie numérique avec un cadre de la confiance numérique dans notre pays.

Ce plan vise à redynamiser et/ou à construire nos filières stratégiques, en nous repositionnant sur les socles techniques et numériques. C'est déjà le cas pour la cybersécurité qui s'organise en filière dans le Comité Stratégique de Filière des Industries de sécurité qui regroupe les industriels du domaine. Et ce sera bientôt le cas, dans le nouveau Comité Stratégique de Filière du numérique de confiance, qui vient là aussi regrouper les industriels (autrement dit les producteurs de technologies) autour d'un contrat de filière commun industriels & DGE (Direction générale des Entreprises).

Un exemple concret de ce plan est mis en œuvre à travers des panels de manifestations d'intérêt financés par l'État. Notamment sur le besoin d'une solution bureautique souveraine dans le *cloud*. Plus d'une cinquantaine d'entreprises se sont regroupées pour répondre à ces appels à projets. Trois groupements ont été retenus, parmi lesquels, CollabNext. Ce consortium est porté par Jamespot. Il s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt : « Suites bureautiques collaboratives *cloud* ». Il vise à ériger une offre numérique de confiance en France et, à la passer à l'échelle en conduisant les principaux acteurs français en matière de solutions collaboratives souveraines à s'adosser aux acteurs *leaders* du *Cloud* de confiance et de la cybersécurité, en l'occurrence 3DS Outscale et WALLIX pour le projet CollabNext. Ensemble, ils vont constituer une chaîne de valeur avec des fonctionnalités innovantes, à la fois plus complète et mieux sécurisée, qualifiée SecNumCloud pour la protection des données sensibles par *design*.

Au total, 23 millions d'aides France 2030 seront mobilisées pour financer ces projets. Assez pour donner une impulsion à l'offre française de *digital workplace*. Pour aller au-delà et créer les conditions d'une relance de l'économie numérique, il y aura notamment besoin du levier de la commande publique. En faisant émerger des alternatives crédibles sur les besoins en matière de numérique, avec des différenciateurs clés attendus à l'abri des lois extraterritoriales en matière de confiance numérique, la France s'organise pour créer et

préfigurer un futur contrat de filière numérique de confiance, essentiel pour répondre à nos besoins massifs.

UN CERCLE VERTUEUX

L'ambition du Gouvernement est de permettre à son administration et aux OIV notamment, de trouver la meilleure offre numérique dans différents segments de niche : *digital workplace*, réalité augmentée, IA, *cloud computing*, *quantum computing*, cybersécurité...

La constitution d'une offre technologique de produits et services souverains va permettre aux entreprises qui en ont besoin de s'équiper tout en se mettant en conformité avec la réglementation européenne en matière de protection des données, conformément à la Directive NIS2 sur les Opérateurs de Services Essentiels.

Aujourd'hui, nous avons les solutions, l'écosystème et les acteurs de la filière. Ce sont souvent des *pure players* technologiques, positionnés dans le logiciel ou le *cloud*, souvent *start-up*, PME de croissance ou ETI comme OVH Cloud, Outscale ou Docapost ; elles sont moins connues que les géants américains ou chinois. Cependant, elles proposent des solutions compétitives en matière de prix comme de fonctionnalités et appliquent les réglementations européennes ou françaises en matière de protection des données.

Dans le milieu hospitalier, particulièrement exposé en matière de données sensibles, la filière Cyber a déjà apporté la preuve qu'il était possible d'organiser un cercle vertueux entre l'offre et la demande. Grâce aux parcours de cybersécurité établis par l'ANSSI (l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) sous l'angle des besoins utilisateurs, avec le soutien à la demande du fonds France Relance, et de manière coordonnée avec les industriels, la preuve a été faite que 85 % des besoins exprimés ont trouvé de l'aide avec des solutions made in France, 95 % en y intégrant des solutions *made in Europe*. Et ce sans modifier la régulation.

Il faut donc pérenniser ce cercle vertueux entre l'utilisateur qui a des besoins, l'État qui régule et qui soutient, enfin l'industrie qui répond, en conformité avec les règles françaises et européennes. C'est exactement l'objectif du consortium CollabNext.

SE POSITIONNER DÈS AUJOURD'HUI POUR ÊTRE DES LEADERS DEMAIN

L'idée de groupement est d'autant plus importante, qu'en créant des *digital workplaces* souveraines, nous nous donnons les moyens de capter des données qui, demain, alimenteront nos IA et notamment, les IA génératives si prometteuses. Les grandes puissances étrangères ont pris de l'avance dans ce domaine grâce à un facteur essentiel : elles disposent déjà de leurs données et des nôtres ! Nous devons reprendre le contrôle de nos données personnelles mais aussi garder le contrôle de nos données industrielles. Et ce parce qu'elles nous appartiennent, qu'elles sont un marqueur clé de notre liberté, de notre autonomie et de nos innovations à venir. Elles permettront en outre de créer des espaces de recherche plus importants pour notre IA. Cet enjeu ne se limite pas seulement au besoin des utilisateurs. Il s'étend à la façon dont nous voulons nous projeter dans le monde de demain. Un monde qui nous ressemblerait et où nous souhaitons préserver nos chances d'être entrepreneurs et *leaders*.

L'État devra-t-il se montrer plus directif voire coercitif lorsque les règles ne sont pas respectées ? Obliger nos administrations ou nos entreprises publiques à migrer vers des solutions numériques souveraines comme pour l'emblématique Health Data Hub par exemple ? Saurons-nous utiliser la commande publique pour faire grandir notre filière numérique d'excellence ? Que ressortira-t-il du *Digital Act*, du DSA et du DNA sur

lesquels légifère actuellement la Commission européenne ? La France peut-elle montrer l'exemple en avançant comme elle le fit sur les OIV ou la Cnil ?

Rien n'est encore écrit. Cependant, grâce aux aides à l'innovation et au financement d'amorçage, nous avons été capables de faire de la France la *start-up* Nation européenne. Pour passer le plafond de verre et transformer cette *start-up* Nation en génération d'ETI industrielles, nous n'avons pas seulement besoin de licornes surcapitalisées, mais d'accès aux marchés stratégiques des grands donneurs d'ordre publics et privés pour passer à l'échelle supérieure. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'avancer en France et en Europe, sur un *Small Business Act* et un *European Tech Buy Act* pour transformer l'essai. À ceux qui pensent cela impossible disons le tout de suite, il n'y a pas de combat perdu d'avance ! Nous avons avancé il y a moins de dix ans sur des grands sujets devenus depuis des standards européens en inspirant le RGDP, la Cnil et plus récemment la directive NIS.

C'est dans cet état d'esprit que nous devons continuer à inspirer le monde, en transformant nos besoins en moteur, nos réglementations en tuteurs, notre industrie en instrument d'autonomie, d'innovation et d'emploi.

Alors que l'État veut réindustrialiser la France, le numérique est au cœur de ces enjeux. Comme l'énergie, il est un secteur transverse à tous les autres. Pour notre industrie, le tourisme, le transport, le commerce, l'agriculture et la décarbonisation de notre pays. En cas de nouvelle crise mondiale, nous aurons besoin d'autonomie numérique dans le *cloud*, les services et les applications que nous utilisons.

L'Europe a mis en place des fonds, des initiatives, des réglementations et des moyens. La France doit garder son inspiration et donner l'impulsion comme elle l'a fait jusqu'ici. Soyons donc le moteur d'un numérique de confiance en Europe !

Manque à gagner pour l'Europe de ne pas avoir sa « souveraineté numérique »

→ 160 milliards d'euros par an, soit 32 milliards d'euros pour la France.

Source : 190 milliards d'euros de dépenses informatiques en Europe (chiffres PAX 2020), 76 % du numérique en Europe est hors Europe (CSF Numérique de confiance).